

La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc.

DIRECTIVES ET ORIENTATIONS



Rapport moral
DE M. ALFRED CHARPENTIER
Président de la C.T.C.C.

TRACT No. III
publié à l'occasion du vingt-deuxième congrès de la C.T.C.C.
Granby, Qué. (sept. 1943)

DIRECTIVES ET ORIENTATIONS

HOMMAGES

Dotés d'un Conseil Central dans le cours de l'année, les Syndicats Nationaux de Granby, dont l'origine remonte à 1919, reçoivent enfin, chez eux, la C.T.C.C. avec un légitime orgueil. Les Syndicalistes de Granby ont bien mérité que la « CONFÉDÉRATION » y vienne tenir son 22^{ème} Congrès Annuel, car ils ont depuis longtemps livré de hautes luttes pour bien asseoir leur syndicalisme en terre granbyenne.

Une place d'honneur, au début de ce rapport, revient au 40^{ème} anniversaire de fondation des œuvres nationales ouvrières et catholiques à Chicoutimi et célébré en cette ville le 5 de ce mois. Chicoutimi est le berceau du syndicalisme basé à la fois sur le sens national et sur l'enseignement chrétien. Honneur et longue vie à son Vénéré Fondateur, Mgr. Eugène Lapointe, dont l'œuvre a rayonné dans toute la province de Québec.

Offrons nos hommages aussi au Syndicat National des Plombiers de Montréal qui a célébré cette année son 25^{ème} anniversaire de fondation.

Inclinons-nous respectueusement sur la tombe du confrère Charles Paquette qui a beaucoup mérité que nous gardions de lui un souvenir pieux et ému. Cet homme d'élite compta parmi les fondateurs héroïques de la C.T.C.C.

La persécution commencée contre notre mouvement quelques mois avant le congrès de 1942, s'est intensifiée considérablement cette année. La lutte fut menée contre nos syndicats dans pas moins de 20 à 25 endroits et dans pas moins de 12 à 15 industries. Dans plusieurs centres, la persécution la plus vive nous est venue d'adversaires syndicaux, et la plus redoutable parce que la plus sourde, nous est venue de hauts fonctionnaires fédéraux qui appliquent à l'avantage de nos adversaires syndicaux — dont ils étaient — des décrets, règlements et coutumes de guerre d'une incohérence inconcevable.

Si 1942-43 fut une année de luttes, d'épreuves et de sacrifices à un degré peut-être sans précédent pour l'ensemble de notre mouvement, ce fut par contre une année où les courages, les convictions et les volontés s'affirmèrent avec une force nouvelle. De fait, nos militants, nos aumôniers, nos

syndiqués sincères exhibèrent une détermination peu accoutumée particulièrement contre les attaques. Saluons bien bas les victimes du fanatisme patronal que ces luttes ont laissées sur le chemin . . . saluons bien bas les aumôniers et nos amis dans le clergé qui ont été villipendés par des adversaires méprisables . . . saluons bien bas, tous ceux qui, le jour et la nuit, furent sur la brèche depuis surtout un an, pour défendre la cause syndicale nationale et catholique.

Remercions sincèrement journaux et publications diverses qui ont accordé à notre Mouvement, depuis un an, sympathie, appui, concours dans sa résistance de tous les instants contre des ennemis qui voulaient le saper à sa base.

Applaudissons d'autre part, au succès des militants qui ont remporté des victoires signalées contre les forces conjuguées des adversaires syndicaux. Citons entre autres, la majorité éclatante remportée par notre Syndicat de la Métallurgie à la Sorel Industries . . . citons, la revanche triomphale de la Fédération de la Pulpe et du Papier et de ses syndicats de Jonquière, Kénogami, Riverbend et Dolbeau . . . citons, notre syndicat de l'Aluminium à Arvida qui, par sa conduite sage, constructive et énergique en faveur des ouvriers, a par deux fois, empêché d'éclater dans la vaste aluminerie, la grève fomentée par l'Internationale.

Applaudissons aux succès des militants qui ont ajouté de nouvelles phalanges syndicales à la Confédération, à nos Fédérations et à nos Conseils Centraux. Gratitude sincère aux Fédérations qui ont doublé, triplé leurs effectifs; gratitude très vive aux fondateurs de deux nouvelles Fédérations dans le Bois Ouvré et dans l'Aluminium.

Louons nos groupements qui durant l'année, ont négocié de 20 à 25 nouvelles conventions collectives; louons syndicats et Fédérations qui ont effectué le renouvellement de 60 à 70 autres conventions et cela sans troubler la paix publique.

Félicitons nos centres syndicaux qui s'adonnent avec succès à l'œuvre des coopératives de consommation. Dans le domaine de l'habitation, nos syndiqués de Sherbrooke suivront bientôt l'exemple de ceux d'Asbestos l'an dernier. Félicitons tous les centres qui s'attachent de plus en plus résolument à l'œuvre de formation syndicale par les cercles d'étude.

PROPAGANDE

Remerciements chaleureux aux Fédérations qui ont participé cette année à un programme d'émissions radiophoniques hebdomadaires de dix semaines consécutives. Propagande inusitée très bien réussie sous l'égide de la C.T.C.C. Elle-même, par la voix du Président et du Trésorier, a participé aussi à trois autres programmes radiodiffusés.

Le Président fut, par ailleurs, l'invité du Canadian Club de Shawinigan, de même que de l'Alumni Federation of the University of Toronto. Deux auditoires anglais devant lesquels il traita de certains aspects du problème de la sécurité sociale en regard des principes nationaux et chrétiens qui animent notre Mouvement. Notre propagande pénétra aussi dans d'autres milieux anglais, par une série de cinq articles que le président fut invité à publier dans la revue mensuelle *The Canadian Association of Railwaymen's Journal*.

Admirons les militants et les centres syndicaux qui, répondant à l'appel du Bureau Confédéral et tout particulièrement aux exhortations pressantes de l'Aumônier Général, se sont mis ardemment à l'œuvre pour recruter quelques milliers de nouveaux abonnés au journal de la C.T.C.C. *Le Travail et la Vie Syndicale*. Ce journal fut en quelque sorte un don personnel de M. l'abbé Jean Bertrand et du Secrétariat des Syndicats de Montréal envers la C.T.C.C. Il faut regretter que plusieurs centres syndicaux sont encore en deçà de la promesse faite à M. l'Aumônier Général à l'occasion de la célébration de ses Noces d'Argent Sacerdotales. Le C.T.C.C. lui a offert à cette occasion et lui réitère ses hommages les mieux sentis. Puissent tous nos centres sans exception se donner à un travail intense et suivi de recrutement d'abonnés pour notre journal confédéral, afin d'en faire notre meilleur moyen de formation dans notre mouvement et notre plus efficace médium de propagande auprès du public.

Il faut signaler avec joie la parution, durant l'année, de quelques feuilles de propagande syndicale lancées par des militants dévoués et ardents dans certains syndicats ou centres syndicaux.

Cinq ou six centres seulement, à notre connaissance, ont tenu des journées syndicales en plus des journées d'études confédérales. Cela semble très insuffisant. Les journées syndicales annuelles, bien préparées, devraient être un

moyen de stimuler le travail dans les cercles d'étude, de même que le zèle des militants dans les centres syndicaux importants, un moyen de propagande aussi auprès du public, car c'est une excellente source de publicité. Les journées syndicales permettent en plus la rencontre fraternelle de nombreux syndiqués de divers métiers et professions en même temps qu'elles leur fournissent l'occasion de mieux connaître les chefs de notre mouvement et la Confédération elle-même. L'organisation des journées syndicales ne doit pas, toutefois être dispendieuses, tout en visant aux meilleurs résultats possibles.

DIRECTION

Depuis quelques années, le Président est graduellement moins pris par le travail d'organisation. Il l'est encore beaucoup trop cependant, vu l'augmentation même du travail de direction. La croissance continue de notre Mouvement, les difficultés, les problèmes issus de la guerre, les luttes nouvelles que nous livrent des adversaires acharnés, la préoccupation des problèmes d'après-guerre, l'orientation future de notre mouvement dans sa forme et dans son esprit, sont autant de questions qui demandent temps, étude, travaux, activités diverses de la part du président, tel que par exemple : propagande et publicité à intensifier ; organisation à stimuler ; services administratifs à surveiller, à développer et à perfectionner ; services nouveaux de renseignements à créer ; entrecues avec employeurs, gouvernants, dirigeants syndicaux et autres relations sociales diverses.

Le Secrétaire Général est appelé à partager une partie considérable de ces mêmes activités dans la direction de la C.T.C.C. Sa participation à ce travail de direction n'a pas été — comme d'ailleurs la part même du Président — tout ce qu'elle devait être, parce que pris lui-même beaucoup trop par l'organisation. Il peut être sage, pour l'année qui commence, ainsi que l'a décidé le Bureau Confédéral, que le Secrétaire Général consacre une forte partie de son temps, cette année, à faire ce qui pourrait s'appeler un inventaire ou un bilan de l'organisation à accomplir au sein de notre mouvement ; une étude des méthodes à conserver ou des nouvelles attitudes à adopter. Bref, il doit ainsi préparer les voies au travail que devra entreprendre l'organisateur général per-

manent que devra engager la Confédération. Le travail préliminaire sus-indiqué peut être nécessaire, mais le besoin demeure d'avoir un organisateur permanent confédéral ou encore d'un officier supérieur libéré. Car il faut de toute nécessité que le travail normal, complet, de plus en plus absorbant du Président que du Secrétaire Général, puisse être accompli avec le maximum d'efficacité possible, par chacun d'eux avec l'assistance nécessaire, en plus du personnel de bureau requis.

DISCIPLINE

Ce qui précède pose certains aspects importants du problème de la discipline dans notre mouvement. Aux dernières journées d'étude de la C.T.C.C. il a été suggéré que l'examen sérieux de ce problème soit confié à un Comité Spécial. Faisons ici le point.

Quant à l'unité de direction de notre Mouvement, nous jouissons d'une discipline qui se perfectionne de jour en jour. La coordination des efforts dans le domaine de l'organisation s'améliore, mais il reste encore beaucoup à faire. La discipline dans les rapports entre les organismes intermédiaires et le Bureau Confédéral a besoin d'être mieux définie en même temps que clarifiée, de même qu'a besoin d'être fortifiée aussi la discipline entre les organismes intermédiaires et leurs filiales respectives. Les organismes intermédiaires sont les Fédérations, les Conseils Centraux, les Conseils de Métiers, les Unions Régionales et par surcroît les Secrétariats: organismes envers lesquels nous devons beaucoup de reconnaissance mais dont les rapports avec les Conseils Centraux restent à définir. La juridiction des Conseils Centraux est également à mettre au point. Si notre mouvement doit viser à une expansion incessante, le succès dépendra d'une discipline bien conçue et ensuite bien comprise et strictement observée.

L'expansion et la valeur croissante de notre Confédération dépendra aussi largement de la discipline personnelle à laquelle se plieront militants et dirigeants. Trop de ceux-ci ont quitté notre mouvement dans le passé. Cela ne devrait plus être désormais. Sauf quelques départs exceptionnels, dont la cause syndicale pourrait tirer un avantage signalé, tous nos militants, tous nos dirigeants actuels et futurs devraient s'attacher affectueusement à servir la C.T.C.C. et le grand rôle social qu'elle remplit.

C'est là un apostolat syndical et social dont l'importance s'avère de plus en plus. Apostolat qu'il nous faut vivre en plus grand nombre aussi.

On n'a pas à se le cacher, pratiquer sans se lasser et avec compétence tel apostolat syndical est impossible sans une discipline personnelle de tous les instants! Discipline qui exige la volonté de se former par l'étude; la générosité de se dévouer avec désintéressement; l'ambition noble de parvenir à des postes de responsabilités plus élevés seulement pour se dévouer davantage; discipline qui commande le souci incessant d'enraciner en soi la conviction que le social prime la politique; discipline qui impose la préoccupation constante de spiritualiser son apostolat par l'habitude de la retraite fermée; discipline qui imprime dans l'âme une profonde mystique syndicale.

Susciter et prendre les moyens de conserver pour les tâches de demain, un plus grand nombre de tels apôtres, doit être le mot d'ordre du présent congrès.

Savoir accepter certaines évolutions nécessaires; être toujours prêt à se défendre contre certains adversaires irréductibles; avec d'autres, savoir collaborer de plus en plus avec intelligence pour la sauvegarde d'intérêts supérieurs; tendre, par devoir, à réaliser dans la société son propre idéal de renouveau social chrétien, voilà bien en peu de mots la grave mission qui incombe aux militants et dirigeants actuels et futurs de la C.T.C.C., surtout à ses dirigeants futurs. Sachons le prévoir par un code de discipline en même temps qu'un code d'honneur digne de notre Mouvement.

NEUTRALITÉ POLITIQUE

Les militants et les chefs qu'il nous faut, ce sont des hommes qui ne cèderont ni à l'engouement politique, ni à l'attrait d'aucun des quatre ou cinq partis politiques actuellement en présence dans la province; ce qu'il nous faut, ce sont des dirigeants qui ne manifesteront pas publiquement leurs préférences politiques, soit libérales ou unions nationales . . . soit Bloc Populaire, C.C.F. ou Crédit Social. Il nous faut des dirigeants capables de se plier à la discipline de la neutralité politique de la C.T.C.C., capables d'imprégner de cet esprit toutes leurs activités syndicales, capables de

comprendre que c'est la seule ligne de conduite qui évitera de semer la division dans nos rangs.

Militants et dirigeants doivent se pénétrer de la conviction très profonde que le besoin est plus grand que jamais pour que la C.T.C.C. soit un Mouvement compact, uni et fort; un Mouvement d'une seule mission: travailler à l'ascension sociale chrétienne de la classe ouvrière et combattre tout ce qui s'y oppose, notamment son pire ennemi le communisme. N'est-il pas redoutable de savoir qu'il vient de faire élire son premier député dans notre province ?

La valeur d'action de notre Mouvement sur le terrain social, sera ce que ses chefs voudront qu'elle soit! Soyons des hommes d'une seule idée, d'une seule volonté, d'un seul idéal: éduquer sainement les masses populaires par la voie de l'organisation professionnelle. Nous ne serons jamais trop de chefs résolument attachés à cette tâche!

ORIENTATION

Notre Mouvement, depuis un an, a reçu un violent coup de barre. Des événements extraordinaires en ont déterminé une section considérable à modifier ses méthodes de propagande, de recrutement et de publicité.

Sous les coups d'assauts combinés, terribles et implacables de la part des employeurs et de l'« Internationale », les syndicats du papier de Riverbend, Jonquière, Kénogami et Dolbeau ont jugé sage de faire trois modifications à leurs règlements: accorder l'égalité des droits et privilèges à tous leurs membres sans distinction; supprimer de leur application le mot catholique; changer, enfin, la forme de leur publicité dans le sens de souligner davantage les principes sociaux chrétiens qui sont à leur base.

Cette réforme soudaine, dans les syndicats sus-mentionnés, aussi bien que dans celui de l'Aluminium à Arvida, a résulté d'une réaction profonde contre des obstacles sans cesse grandissants à leur développement normal.

La Région du Lac St-Jean est celle d'où l'on se fut le moins attendu à une réforme aussi retentissante au sein de nos syndicats les plus importants dans cette région. Réforme qui n'est pas une innovation dans la C.T.C.C. car il y a déjà une quinzaine d'années qu'elle est commencée dans bon

nombre de nos syndicats situés dans les endroits cosmopolites de la province.

Dans mon rapport soumis au Congrès en 1941, j'ai signalé cette évolution dans notre Mouvement, et j'ai souligné le besoin de l'accentuer devant les progrès marquants accomplis autour de nous par nos adversaires syndicaux. Cette évolution consiste à aérer notre Mouvement d'une atmosphère plus démocratique, afin de rendre notre idéal social chrétien plus compréhensible et plus accessible à tous les hommes de bonne volonté, gouvernants, patrons, ouvriers qui composent notre population canadienne, en grand besoin de directives sûres pour atteindre à l'unité vraie et durable. Cette évolution est devenue une nécessité qu'il faut désormais accepter de plein gré.

PERSÉCUTION

Les années 1942 et 1943 ont livré notre Mouvement à une persécution sans précédent: fonctionnaires fédéraux, adversaires syndicaux, employeurs hostiles, tous se sont ligués pour tenter ni plus ni moins de détruire nos syndicats dans tous les endroits où ils étaient plus ou moins vulnérables. Le papier, l'aluminium, le textile, le bronze, le caoutchouc, le meuble, le vêtement, le bas-façonné, le tramway, le corset, la boulangerie, la métallurgie sont les industries dans lesquelles nous avons soutenu de dures luttes dont la plupart ne sont pas encore terminées. Quel en sera le dénouement . . . ? L'avenir le dira! Malgré ces luttes et quelques pertes, nous avons néanmoins progressé appréciablement. Dans toutes ces luttes les employeurs ne nous furent pas tous hostiles, mais il semble que ces luttes nous en aient révélé un plus grand nombre d'hostiles aux syndicats *catholiques*, qu'on ne paraissait s'y attendre. Hostilité accentuée particulièrement chez les employeurs anglo-canadiens, attribuable en partie sans doute au dénigrement dont est l'objet la population française catholique de notre province, en raison du fait que son zèle non exhubérant dans la guerre présente, ne satisfait pas pleinement l'élément anglais du Québec. Évidemment notre Mouvement tel qu'il est connu devait subir le contre-coup de cette situation.

Situation toutefois qui ne pouvait qu'aider nos adversaires syndicaux: La Fédération Américaine du Travail et le

Congrès Canadien du Travail (alias C.I.O.), à nous livrer la lutte gigantesque préméditée par eux depuis deux ans. Cette lutte nous l'avons, depuis deux ans, conduite par nos ennemis, à base de surenchère syndicale, de dénigrement, de mensonges, d'appels anti-cléricaux et démagogiques. A tout prendre, la Fédération Américaine du Travail est notre pire ennemi, celui qui ne recule devant aucun de ces moyens, par lesquels les chefs ont bien des fois déclaré publiquement vouloir détruire les Syndicats nationaux catholiques. Le Congrès Canadien du Travail a sans doute employé les mêmes moyens contre nous, mais ne nous a pas contesté autant de terrain que la F.A.T. Son emprise dans le Québec s'est manifestée surtout dans les industries qui n'étaient pas organisées du tout ou qui étaient désorganisées depuis longtemps, ou encore dans des entreprises où les ouvriers étaient mécontents contre la F.A.T. soi-disant l'« Internationale ».

Ses progrès chez nous, le Congrès Canadien du Travail les doit sans contredit, pour une part, à la surenchère syndicale et à la grève illégale pratiquée sans gêne; il les doit aussi au fait qu'il est avant tout un mouvement anti-Fédération Américaine du Travail et qu'il se fait agréer par notre peuple comme un mouvement syndical canadien. Bien que cela ne soit plus vrai depuis son alliance, en 1940, avec les unions du C.I.O.,— qui sont majoritaires — le Congrès Canadien du Travail exploite avec avantage auprès des ouvriers du Québec, son statut de Mouvement ouvrier canadien.

UNITÉ OUVRIÈRE

Le Congrès Canadien du Travail sera désormais notre plus sérieux adversaire syndical dans la province. L'après-guerre s'annonce fatale à la F.A.T. dans le Québec. La Confédération des Travailleurs Catholiques y aura-t-elle toute sa part dans l'après-guerre? La voulons-nous toute cette part, qui devrait être normalement nôtre? Si oui, sachons présager l'avenir, perçons la surface des événements, discernons les courants. Ainsi nous apprendrons, en face de notre monde ouvrier très tourmenté, qu'il faut avant tout viser à réaliser l'unité ouvrière par l'unité professionnelle dans l'unité nationale. L'unité ouvrière malgré le pluralisme syndical; l'unité professionnelle entre syndicats libres légalement reconnus; l'unité nationale dans des syndicats parfaitement intégrés à la vie économique, sociale et politique du Canada.

C'est à la C.T.C.C., à notre propre Mouvement syndical de travailler à réaliser, sans piétinement, cette triple unité en notre province. Par l'unité nationale nous devons entendre le syndicalisme national sous sa forme la plus ample, la plus fraternelle, sans exclusivisme mais pure de toute doctrine anti-sociale et non-chrétienne.

Par ses conseillers moraux et par sa maturité présente, il n'est plus à douter que les principes sociaux catholiques continuent à guider notre Mouvement dans l'avenir. Pourquoi ne s'appliquerait-il pas davantage à attirer à lui les travailleurs, par le national, par le sens de la responsabilité nationale, par le sens de l'autonomie syndicale, par le sentiment de la fierté ? Le national, chez nous, est intimement lié aux traditions familiales et religieuses des nôtres. Allons à eux par le national ; amenons-les à nous par le national et ces nouvelles phalanges de syndiqués ne tarderont pas à sentir l'atmosphère chrétienne de notre mouvement.

Entrons dans cette voie sans tarder pour réaliser le plus possible comme nous le concevons, la triple unité ouvrière, professionnelle et nationale, parmi les travailleurs catholiques de cette province, dans une parfaite confraternité chrétienne avec tous les autres travailleurs désireux de se joindre à nous.

CARACTÉRISTIQUE NATIONALE

Il reste à signaler un autre motif de première valeur en faveur d'accentuer à l'avenir notre propagande sur la caractéristique nationale, c'est la tendance à centraliser à Ottawa l'administration de la législation sociale ; or l'appellation de national qui implique d'abord le sens de l'indépendance canadienne comporte aussi pour nous, le sens de l'autonomie provinciale autant que celui de la décentralisation en matière de législation sociale.

En ce domaine l'esprit des deux fractions du syndicalisme neutre est à l'opposé du nôtre. Notre devoir est donc tout indiqué : défendre notre idéal national canadien tel que nous le concevons et plus que cela, le faire respecter. Notre action doit être prompte et énergique. Les soubresauts redoutables de l'après-guerre nous le commandent !

Démocratisons pleinement notre Mouvement dans un large esprit de fraternité ouvrière ; imprégnons-le d'une idéologie chrétienne haute et sociale ; exploitons à fonds sa carac-

téristique nationale, dans la conception qui nous est propre; explorons-en tous les aspects anciens et nouveaux — surtout les nouveaux que la crise et la guerre nous ont révélés — et nous serons assurés que la C.T.C.C. remplira parfaitement sa mission.

Cette mission est double: pour la province et pour le pays. Les signes avant-coureurs de la situation inquiétante et peut-être tumultueuse que nous réserve l'après-guerre, nous justifient-ils de désirer une extension plus rapide de nos cadres? Le développement et la maturité actuelle de la C.T.C.C. peuvent-ils nous permettre cela sans témérité...? Je le crois, mais à la condition de lui infuser la discipline nouvelle, dont j'ai souligné toute l'importance plus haut.

ARBITRAGE OBLIGATOIRE LIBERTÉ SYNDICALE

L'épidémie des grèves depuis un an, a été déconcertante dans le pays, autant dans le Québec, sinon plus qu'ailleurs. Boni de vie chère, vacances payées, reconnaissance syndicale, dualité d'organisation, furent les principaux motifs de ces grèves. Justifiées ou non, spontanées ou dûment déclarées, suscitées par des saboteurs ou par des communistes, il y en eut de toutes les sortes. Il faut souligner l'extrême facilité avec laquelle nos travailleurs du Québec comme ceux des autres provinces cèdent maintenant à la grève. Un vent de revendications justes ou effrénées les emporte. On ne pourrait pas mieux préparer notre population ouvrière à la révolution. Il est grand temps d'avoir l'arbitrage obligatoire.

Le fléau des grèves ainsi que la lutte sans merci des unions ouvrières entre elles, ont amené le gouvernement à confier à deux commissions, l'une ouvrière, l'autre patronale, la préparation d'un projet de loi sur la liberté syndicale. Les deux rapports seront présentés au Conseil Supérieur du Travail qui devra ensuite soumettre un rapport final au Gouvernement. Il est d'ailleurs possible que ce rapport soit influencé par celui que vient de rendre public la Commission Royale qui a enquêté sur la situation syndicale dans les moulins de la pulpe et du papier dans la Région du Lac St-Jean.

L'arbitrage obligatoire et la liberté syndicale voilà deux législations dont l'application presse dans le pays et particulièrement dans le Québec. Une loi d'arbitrage obligatoire sera

un puissant moyen d'éduquer les masses ouvrières tout comme le patronat au sens de leurs responsabilités contractuelles. Mais l'arbitrage obligatoire que désirent les ouvriers devra s'instituer devant des tribunaux du travail qui auront leur confiance, par le statut qui les fera naître et par la valeur des personnes qui les composeront.

Une loi de liberté syndicale permettra de parvenir à établir la supériorité des principes sociaux d'une organisation syndicale sur une autre et d'en persuader qui de droit ainsi que l'opinion publique. Cependant, la liberté syndicale que devra garantir la loi que nous demandons, ne devra pas priver de ses droits légitimes à l'existence, à la représentation et à la négociation à toute organisation professionnelle minoritaire qui rencontrera les conditions prévues dans la loi. La même loi ne devra pas non plus faire découler la prépondérance d'une organisation sur une autre par le vote général des ouvriers dans un atelier, procédé dangereux de surenchère syndicale particulièrement auprès des non-syndiqués, mais, au contraire, en vertu de la comparaison des effectifs authentiques des organisations en présence, des effectifs recrutés en période de propagande normale, sans appels aux passions ni aux appétits, sans actes d'intimidation. Ce qui arrive quand il y a vote entre deux unions ouvrières. C'est là une méthode de politique électorale qui, appliquée dans l'industrie, est désastreuse à la profession et est antidémocratique. Antidémocratique comme par exemple la loi ontarienne sur la convention collective qui, par le jeu du vote majoritaire, oblige un ouvrier d'appartenir à une union et en même temps, indirectement, au mouvement ouvrier auquel cette union est liée, lequel mouvement souvent, prône des principes sociaux et politiques que l'ouvrier déteste pour sa part. De telle loi, nous n'en voulons pas dans le Québec. Nous voulons le respect de la liberté de la personne humaine.

La C.T.C.C. a soumis au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral les idées maîtresses qui devraient inspirer la future législation sur la liberté syndicale, si l'on veut respecter les vrais principes de la démocratie industrielle chrétienne. Et si les suggestions de la C.T.C.C. étaient suivies par les deux gouvernements, nous aurions une législation uniforme sur la liberté syndicale, du moins en notre province, qu'il s'agisse d'une industrie de guerre ou non, d'une firme

industrielle à charte fédérale ou provinciale. Voilà ce que nous devons demander.

Le présent congrès doit exiger que le gouvernement provincial tienne une session spéciale de bonne heure cet automne pour légiférer sur la question de la liberté syndicale. Il est souverainement important que la loi provinciale précède là-dessus l'adoption d'une loi analogue par le parlement fédéral. Car alors il nous sera permis d'espérer que ce dernier tiendra compte du sentiment et des vues du Québec sur la liberté syndicale, malgré ce que pourrait recommander de différent, le Conseil National du Travail en temps de guerre.

Mais les membres de ce Conseil, divisés entre eux, ne viennent-ils pas de présenter au gouvernement deux rapports opposés, comme fruit de leur récente enquête sur la situation ouvrière au Canada ? Qu'advient-il de ces rapports ? Lequel prévaudra ? Le majoritaire... le minoritaire ? Deux conceptions s'opposent-elles sur la liberté syndicale, sur la convention collective, sur l'unité ouvrière, sur la démocratie industrielle, sur la centralisation ou sur la décentralisation de la législation ouvrière ? A nous de continuer à préciser et à défendre notre propre conception en ces matières.

NORMES NATIONALES

La fixation de normes nationales sur les heures de travail, sur les salaires horaires ou hebdomadaires, l'uniformisation de la loi des compagnies, l'abolition de l'anarchie syndicale par l'assujettissement des associations ouvrières à des critères légaux et nationaux sont des mesures d'urgence qui, une fois mises en vigueur, faciliteront la solution de la question ouvrière en Canada.

SÉCURITÉ SOCIALE

Par exemple, dans le domaine de la sécurité sociale, que pense la C.T.C.C. des plans Beveridge-Marsh... ? Le plan canadien Marsh est centralisateur. Les bénéfices de toutes sortes qu'il comporte : allocations familiales, prestations de chômage, secours à la maladie, bénéfice à la mort et que sais-je encore, seraient administrés par Ottawa pour tout le pays. Rien ne serait plus imprudent contre l'unité nationale, telle que nous la concevons dans le Québec. Comment le pouvoir central respecterait-il tout ce qui nous est particulier : conception familiale, traditions, lois civiles, etc. . .

Il devrait être plus sage que l'application d'un plan de sécurité sociale par le Fédéral, après la guerre, soit faite avec une législation concurrente dans chaque province. A ce propos, il est heureux que le gouvernement provincial ait déjà adopté le principe d'une loi d'assurance-maladie obligatoire, de même que d'avoir incorporé le principe des allocations familiales dans la loi des conventions collectives de travail, en même temps que d'avoir autorisé les parties contractantes, en vertu de cette loi, à mettre ce principe en pratique dans les industries sous le régime de cette loi.

Évidemment, il faut en outre une législation plus générale bénéficiaire à la multitude des familles non concernées par la loi précitée. Peut-on concevoir l'octroi d'allocations familiales dans le Québec sans entente avec le gouvernement fédéral ou indépendamment de ce que feront les autres provinces à ce sujet ? Si cela était, quelles seraient les réactions de l'industrie ?

Une loi provinciale du logement entrerait très bien aussi dans un plan de sécurité sociale. La loi fédérale du logement ne convient nullement aux besoins de la population ouvrière de cette province.

COÛT DE LA VIE

La C.T.C.C. a fait une enquête sur le coût de la vie dans une quinzaine de ses centres syndicaux. Cette enquête a été faite pour vérifier les méthodes et les statistiques fédérales concernant l'indice du coût de la vie. Quel résultat va donner notre enquête. . . ? Une chose est pour le moins à faire : exiger du gouvernement fédéral qu'il prenne les moyens pour mettre un frein à l'augmentation réelle du coût de la vie, indépendamment de ce que peut indiquer l'indice national du coût de la vie, ou bien permettre l'augmentation des salaires insuffisants.

SALAIRES

Que dans un grand nombre d'industries de la province de Québec les salaires soient généralement insuffisants, cela est indéniable. Voilà qui explique bien aussi que le Conseil Régional du Travail, dans notre province, ait reçu beaucoup plus de requêtes pour augmentations de salaires que le Conseil Régional de l'Ontario et qu'il ait effectivement accordé les

augmentations de salaires demandées en plus grand nombre que cela le fut en Ontario. (Voir la *Gazette du Travail* de mai 1943, page 613 et suivantes). Il en a été ainsi pour l'octroi des bonis de vie chère. Sans doute parce que nombre d'employeurs ont préféré payer ces bonis plutôt que d'augmenter les salaires de base de leurs employés. Mais cela étant dit, nous devons protester contre les accusations exagérées lancées par les mouvements ouvriers neutres et par certains gens de cette province contre les bas salaires payés dans le Québec. Accusations exagérées qui ne tiennent pas compte de l'amélioration considérable des salaires depuis plusieurs années dans nombre d'industries de notre province, due à la loi des conventions collectives de travail . . . due à notre législation du salaire minimum pour les hommes. Accusations exagérées qui ne rendent pas justice à la C.T.C.C. et à ses syndicats nationaux qui, par ces deux législations, qu'ils ont seuls prônées, ont fait obtenir des salaires égaux et parfois supérieurs à ceux d'Ontario, à environ deux cent mille ouvriers disséminés dans les différents centres urbains et ruraux de la province.

Dans l'Ontario là où les salaires sont élevés et raisonnables, ce n'est généralement que dans certains centres urbains. Cela est dû à l'infériorité de leur législation sur les salaires, comparée à la nôtre. Accusations exagérées encore celles d'un collaborateur américain à la revue *L'Action Nationale* qui s'apitoyait sur les conditions de travail lamentables des ouvriers de l'aluminerie d'Arvida, comme des ouvriers de la Dominion Textile Co. Ce qu'il disait de la situation des ouvriers dans ces deux cas était vrai, il y a huit ans . . . elle a été radicalement changée depuis. Ce sont nos syndicats nationaux qui y ont vu. Des progrès restent encore possibles. Ils seront encore possibles par l'action de nos syndicats.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

La C.T.C.C. a été du nombre des organisateurs sociaux qui ont demandé l'adoption d'une loi sur la fréquentation scolaire obligatoire. Cette loi vient d'entrer en vigueur. Nous devons en attendre tout le bien que nous avons espéré. Tous nos enfants à leur sortie de l'école élémentaire, devront être plus aptes à suivre les cours des écoles techniques ou d'arts et métiers qui se développent davantage heureusement dans la province.

CONCLUSION

Dans ce rapport déjà trop long, je n'ai pu, comme d'habitude, synthétiser les demandes législatives du dernier congrès de la C.T.C.C. qui furent acceptées en partie ou en totalité, ou même refusées par les gouvernements provincial et fédéral. Je m'en suis tenu à quelques sujets qui m'ont paru importants d'étudier durant le présent congrès. Les congressistes, je n'en doute pas, compléteront au reste.

Le Canada est en guerre depuis quatre ans. La C.T.C.C., non sans critiquer, mais par une critique constructive, s'est pliée à la politique de travail du gouvernement fédéral qu'il avait droit de prendre à sa charge pour mieux organiser l'effort de guerre du Canada sur le front économique. Notre collaboration a été loyale, elle le sera jusqu'à la fin du conflit mondial. Comparée à d'autres organisations ouvrières, dont les chefs ont plein la bouche des déclarations de patriotisme, la collaboration de la C.T.C.C. fut exemplaire pour maintenir et la paix industrielle et l'effort de guerre ininterrompu en notre province. C'est que la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada est avant tout un syndicalisme national chrétien, guidé par des principes sains, respectueux de l'autorité établie, travaillant à améliorer les conditions des travailleurs dans l'ordre, la légalité et la raison, sans bas esprit de domination syndicale. «LE SYNDICALISME LIBRE DANS LA PROFESSION ORGANISÉE» voilà ce qui est désormais devenu la vraie devise de la C.T.C.C.

La C.T.C.C. veut apporter sa part à la construction du nouvel édifice social que tous les Canadiens souhaitent de voir s'élever à l'après-guerre. Mais ce sont des matériaux de qualité que la C.T.C.C. veut apporter à la construction sociale nouvelle. Matériaux choisis parmi les plus sains du présent ordre de choses, laissant de côté ceux que l'épreuve du temps a altérés, démodés ou détériorés et les remplaçant par les nouveaux matériaux que l'évolution sociale met à notre portée et qui nous sont si clairement indiqués dans les enseignements sociaux de l'Église Catholique.

Respectueusement soumis,

ALFRED CHARPENTIER,

président de la C.T.C.C.



W. W. ALLEN'S
SYNOPSIS CATHOLIC MATERIALS
1884